

- GPECT métiers de la maintenance industrielle - NOTE DE CADRAGE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT RH AUX TPE-PME

Contexte

La MEFAC mène actuellement, avec ses partenaires, un projet de **GPECT sur les métiers de la maintenance industrielle** à l'échelle du bassin Caen-Falaise.

Après une phase de pré-étude qui a permis de préciser les grandes problématiques RH des métiers de la maintenance, un plan d'actions a été élaboré avec les partenaires autour des 2 grands axes de travail :

- La Gestion des Ressources Humaines
- L'attractivité des métiers

L'action « Accompagnement RH aux TPE PME » est intégrée à l'axe 1 sur la GRH.

Objectif de l'action :

Cette action a pour finalité de contribuer à la professionnalisation des pratiques de gestion des ressources humaines et d'anticipation des besoins en compétence des TPE – PME par la mise en œuvre de démarches de GPEC internes.

Elle visera donc à :

- Accompagner les TPE PME dans leur gestion des ressources humaines en lien avec les métiers de la maintenance en ciblant les entreprises ayant des salariés en maintenance
- Aider les TPE PME dans la structuration et l'organisation de leur service maintenance
- Sensibiliser à la dimension « anticipation des besoins » les dirigeants ou DRH

Objectif quantitatif :

- Accompagner une dizaine de TPE PME

Territoire concerné :

- Bassin de Caen

Cible :

- Toute entreprise **de moins de 300 salariés** n'appartenant pas à un groupe de 300 salariés ou plus, en ciblant en priorité les **PME de moins de 50 salariés**.

Contenu de la démarche

Il s'agirait d'accompagner de façon individuelle des TPE-PME du secteur industriel et disposant de postes en maintenance, localisées sur le bassin de Caen, sur des problématiques Ressources Humaines.

Méthode :

Les entreprises auront été préalablement repérées et rencontrées par les chefs de projets de la MEFAC et/ou des OPCA. Un pré-diagnostic RH et organisationnel aura déjà été posé par

ces acteurs et permettra d'identifier les grandes problématiques à approfondir. Les entreprises qui le souhaitent pourront alors bénéficier d'un accompagnement sur mesure sur la gestion de leurs ressources humaines et l'anticipation de leurs compétences.

Le prestataire mettra en œuvre ce plan d'actions GPEC qui pourra porter sur :

- *L'accompagnement individuel d'entreprises sur la résolution de problématiques RH à court ou moyen terme sur des postes de maintenance :*
 - Recrutement et intégration : recrutement de nouvelles compétences, mise en œuvre de solutions partagées, appui au processus de recrutement, conditions d'intégration de nouveaux salariés, ...
 - Elaboration d'un plan de développement des compétences des salariés et construction de parcours professionnels pour les salariés (évolution, fidélisation, attractivité)
 - Gestion des âges et transmission des savoirs et savoir-faire
 - ...
- *Professionnaliser la fonction RH :*

Professionnaliser le dirigeant en matière RH et en management, en apportant notamment une aide à la mise en place d'outils RH :

- Recrutement : Fiche de poste / définition de besoins, rédaction d'une offre d'emploi, d'un guide d'entretien, ...
- Entretien professionnel / Grille d'évaluation des compétences

⇒ Le prestataire se fera le relai d'éventuels besoins identifiés au niveau d'entreprises, qui pourront être abordés sur des temps d'échanges collectifs entre entreprises.

Rôle spécifique de la MEFAC

La MEFAC sera en charge :

- D'identifier les entreprises intéressées par un accompagnement, en lien avec les partenaires du projet de GPECT maintenance industrielle
- De mener un entretien préalable avec l'entreprise et d'en dégager les principales problématiques RH identifiées
- De piloter et coordonner le prestataire référencé par la DIRECCTE et l'OPCA de l'entreprise
- De capitaliser les résultats des diagnostics et des accompagnements réalisés pour enrichir les travaux collectifs (retours d'expérience, bonnes pratiques, interrogations et besoins communs)
- D'assurer un retour régulier aux membres du comité de pilotage

Rôle spécifique du prestataire

Le prestataire sera en charge :

- De faire remonter d'éventuelles entreprises pouvant être intéressées par la démarche
- De mener le diagnostic approfondi suite au pré-diagnostic
- De rédiger des conclusions du diagnostic
- De déployer un accompagnement personnalisé auprès des entreprises en demande
- D'accompagner de façon collective le groupe d'entreprises

